

PRESENTATION DES ECOLES ET CENTRES DE FORMATION

Référence : MSG n° 2017-2672 /MDNAC/EMGA/EMAT/DO du 25 août 2017

Le commandement des écoles et centres de formation comprend un poste de commandement et trois (03) organismes de formation qui sont le Groupement d'Instruction des Forces Armées (GIFA), l'Ecole Nationale de Sous-Officiers d'Active (ENSOA) et l'Académie Militaire Georges NAMOANO.

I. Le Groupement d'Instruction des Forces Armées

a. Historique : Le Centre d'Instruction a présenté au drapeau sa première promotion le 09 octobre 1964. Aujourd'hui connu le nom de Groupement d'Instruction des Forces Armées, il a connu les dénominations suivantes :

- Centre d'Instruction des Forces Armées
- Groupement d'Instruction des Forces Armées Voltaïques
- Groupement d'Instruction des Forces Armées Nationales
- Groupement d'Instruction des Forces Armées Populaires et de Sécurité
- Groupement d'Instruction des Forces Armées Populaires.

b. Création : 05 septembre 2008 (à titre de régularisation)

c. Stages organisés et conditions d'admission

- Assurer la formation militaire initiale et la qualification des militaires du rang au profit des Forces Armées Nationales
- Assurer au profit des corps paramilitaires des stages de formation initiale et de recyclage.

STAGE	DUREE	CONDITIONS
Formation Militaire Initiale	07 mois	Par appel du contingent
Certificat d'Armes N° 1	06 mois	Soldat de 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe, avoir 30 mois de service au 31 décembre de l'année du test, être bien noté, réussir au test
Certificat d'Armes N° 2	06 mois	Caporal, titulaire du CA1 depuis deux ans au 31 décembre de l'année du

		test, être bien noté, réussir au test
Certificat Toutes Armes N° 1	02 mois	Soldat de 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe, avoir 30 mois de service au 31 décembre de l'année du test, être bien noté, réussir au test
Certificat Toutes Armes N° 2	03 mois	Caporal, titulaire du CS1 depuis deux ans au 31 décembre de l'année du test, être bien noté, réussir au test
Formation Militaire Spéciale	02 mois	Sous réserve d'une convention

II. L'Ecole Nationale de Sous-Officiers d'Active

a. Historique : L'Ecole Nationale de Sous-Officiers d'Active a été bâtie sur les cendres de l'Ecole des Cadres des Forces Armées créée le 12 octobre 1989 et dissoute le 06 avril 2005.

b. Création : 06 avril 2005

c. Stages organisés et conditions d'admission

Assurer la formation initiale et le perfectionnement des sous-officiers des Forces Armées

STAGE	DUREE	CONDITIONS
Formation Initiale Sous-Officier d'Active	02 ans	Par voie de concours direct
Formation Initiale Sous-Officier Spécialiste	01 an	Par voie de concours direct
Certificat Interarmes	05 mois	Sergent ou MDL, être titulaire du CA 2 ou CS 2 depuis deux ans au 31 décembre de l'année du test, être bien noté, réussir au test
Brevet d'Armes N° 1	05 mois	Sergent-chef ou MDL-chef au 31 décembre de l'année du test ou avoir trois ans de grade sergent ou MDL pour respectivement ceux issus d'une ENSOA ou de l'ENSOG, être titulaire du CIA depuis deux ans au 31 décembre de l'année du test, être bien noté, réussir au test
Brevet d'Armes N° 2	04 mois	Adjudant ou MDL-chef au 31 décembre de l'année du test ou être sergent-chef ou être MDL-chef pour respectivement ceux issus d'une ENSOA ou de l'ENSOG, être titulaire du CIA depuis deux ans au 31

		décembre de l'année du test, être bien noté, réussir au test
--	--	--

III. L'Académie Militaire Georges NAMOANO

a. Historique : L'Académie Militaire Georges NAMOANO est l'héritière de l'Académie Militaire de Pô. Son nom actuel date du 23 août 1985.

b. Création : 18 octobre 1984

c. Stages organisés et conditions d'admission

Assurer la formation initiale, la qualification et le perfectionnement des officiers des forces armées nationales et des pays amis.

STAGE	DUREE	CONDITIONS
Formation Initiale d'Officier d'Active	02 ans	Par voie de concours direct ou professionnel, être titulaire d'une licence
Formation Initiale d'Officier Spécialiste	09 mois	Par voie de concours direct, être titulaire du diplôme requis dans sa spécialité
Application d'Officiers d'Infanterie	07 mois	Officier titulaire du diplôme de chef de section